



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 38****En exercice : 38****Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 22/12/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLINI - M. MERSALI- Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M.SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M.LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

VERSEMENT D'AVANCE SUR SUBVENTION 2026 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET A LA CAISSE DES ECOLES

N° Acte : 7.5

Délibération n°25-153

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Budget Primitif de la commune sera soumis au vote de l'assemblée délibérante en avril 2026, il est indispensable que le CCAS et la Caisse des Ecoles puissent avoir la trésorerie nécessaire à leur fonctionnement sur le premier trimestre de l'année.

Il convient donc de leur attribuer une avance sur subvention 2026 dans la limite de 24 % des crédits versés en 2025.

ÉTABLISSEMENT	MONTANT VERSE EN 2025	AVANCE SUR SUBVENTION 2026
CCAS	1 020 000.00 €	247 200.00 €
CAISSE DES ECOLES	175 000.00 €	42 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 24 voix Pour, 1 Abstention (PORTE Henri-Michel)

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

N'ayant pas pris part au vote : 12 (GACHON Loïc / MERAKCHI Anissa / RAFIA Kadija / HAMOU-THERREY Bernadette / SAHUN Véronique / ALLIOTTE Xavier / OULIE Gérard / DESCLOUX Odette / BERTHOLLAZ Annie / CUILLIERE Nadine / CZURKA Maryline / MONDOLONI Jean-Claude)

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

AUTORISE le versement d'avance sur subvention 2026 au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 22/12/2025

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

M. SAHRAOUI



E. PASQUETTI

